Benoît GUILHOT Notaire



Médéric BELLIVIER de PRIN Notaire

٦

20, RUE JULES FERRY - BP 15 - 33230 COUTRAS

Successeur de Me FAGET Téléphone 05 57 49 05 92 Télécopie 05 57 69 31 13 E-mail: benoit.guilhot@notaires.fr

V/Réf N/Réf Dossier:

ATTESTATION

Maître Médéric BELLIVIER de PRIN, Notaire associé de la SELARL dénommée "Gaëtane GUILHOT, Médéric BELLIVIER de PRIN" titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à COUTRAS (Gironde), 20 rue Jules Ferry, soussigné,

CERTIFIE ET ATTESTE:

Qu'aux termes d'un acte reçu par Maitre Benoit GUILHOT, notaire à COUTRAS, le 06 juillet 2000.

Monsieur Jacques DREISKI, marchand de biens, demeurant à BERGERAC (Dordogne), 37 Boulevard Maine de Biran,

Ayant son siège d'activité à MARMANDE (Lot et Garonne), 6 Résidence Primevert, 51 route de la Liberté,

Né à MARMANDE (Lot et Garonne), le 05 Novembre 1952, Divorcé en premières noces et non remarié de Madame Catherine Françoise KUBRAK, suivant jugement du Tribunal de Grande Instance de BERGERAC (Dordogne) rendu le 18 aout 1995-devenu définitif et

A vendu à :

Monsieur Jean-Philippe Michel BOUILLAUD, ingénieur, et Madame Christian JEAN, responsable de service financement, demeurant ensemble à COUTRAS (Gironde), 31 Les

Nés, savoir:

Monsieur à ANTONY (Hauts de Seine), le 07 janvier 1965,

Madame à BORDEAUX (Gironde), le 03 octobre 1966,

Mariés tous deux en uniques noces sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie

de BORDEAUX (Gironde), le 12 Septembre 1992, lequel régime n'a depuis subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

La pleine propriété de l'immeuble ci-après désigné :

Commune de COUTRAS (Gironde):

Une maison d'habitation en pierre à rénover sise au lieudit « Toumerie », comprenant : cuisine, arrière-cuisine, cinq pièces, hangar attenant, et grenier aménageable.

Ledit immeuble cadastré sous les références suivantes :

		NO	Adresse ou lieudit		Contenance
Préfixe	Section	N _o	TOURNERIE		10 a 85 ca
	ZE	146			07 a 32 ca
	ZE	147	TOURNERIE	-	18 a 17 ca
			Contenance totale		10 8 17 C8

L'entrée en jouissance ayant été fixée au jour de l'acte.

En foi de quoi, j'ai délivré la présente attestation établie sur deux pages, destinée à valoir et servir ce que de droit.

A COUTRAS, Le 28 Septembre 2022.

Maître Médéric BELLIVIER de PRIN